

## Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 12 décembre 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (17)

Collation 1 p. (145v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 12 décembre 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48710>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [12 décembre 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

## Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin demande à Grebel s'il a les conclusions d'Esther Lemaire dans le procès du tribunal de Vervins car il ne se rappelle pas de la critique qu'elle a faite de ses écritures. Il lui demande s'il poursuit les expériences sur les formatrices.

## Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités[Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités[Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

641

Versailles 12 X<sup>e</sup> ff

cher Monsieur Greber,

N'avez-vous pas entre les mains l'a copie des conclusions que Mme Godin a prises dans le dernier procès devant le tribunal de Versailles ? Je suis désireux de me rappeler la critique qu'elle y fait de mes écritures et de mes livres.

Continuez-vous les expériences sur les formatrices ou les matières qui doivent servir à leur construction ?

Votre très dévoué

Godin ff